



Service Intercommunal de Médecine Professionnelle et Préventive

## PROTOCOLE DE CONDUITE A TENIR EN CAS DE GALE

Agents concernés : Agents de la collectivité territoriale susceptibles d'être exposés.

Définition : la gale humaine est une affection contagieuse qui se transmet par contact humain direct. Elle est due à un parasite (acarien) qui pénètre la couche superficielle de la peau : LE SARCOPTÉ. Les lésions déclenchent des démangeaisons essentiellement entre les doigts des mains, la face antérieure des poignets, les coudes et les avants bras.

Conduite à tenir :

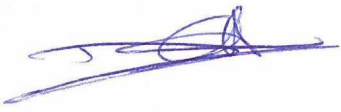

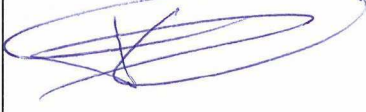
- ✓ PORT DE GANTS A USAGE UNIQUE INDISPENSABLE pour tous les agents effectuant le ménage des locaux concernés.
- ✓ Le linge doit être lavé à 60°C
- ✓ En cas de tissus ou mobilier, pouvant être contaminés, mais ne pouvant être lavés en machine à 60°C (fauteuil en tissus, matelas, tapis, rideau tissus...), ils doivent être isolés, c'est-à-dire :
  - soit enfermés pendant 4 jours dans un sac étanche,
  - soit pulvérisés avec une poudre acaricide (qui tue les acariens) pendant 48h.
- ✓ Utiliser si possible un aspirateur pour nettoyer les surfaces, jeter les sacs d'aspirateur immédiatement après utilisation.
- ✓ Le nettoyage des surfaces et sols se fait un produit désinfectant habituel.

Une éviction de travail de 3 jours après la prise du traitement prescrit par le médecin traitant peut être préconisée. Des lésions de démangeaison (prurit) peuvent persister au-delà de la prise du traitement médical prescrit. En cas de persistance contacter le médecin traitant.

Le sarcopte ne survit pas plus de 4 jours en l'absence de contact avec la peau.

Source de documentation :

- CCLIN sud est
- CPCAM
- ARS

Rédacteur : Mme D. CHESNEL, infirmière	Valideurs : Dr G. VANDERBEEKEN Dr C. FORRAT-MOINET	Chef de service : Mme C. EXBRAYAT
Le : 23.03.2016 	Le : 23/03/2016 	Le : 23/03/2016 

Fait à Volx, le 23/03/2016